

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Paris	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 JUIN

DÉCEPTION

POUR LES COMMUNES ET LES INSTITUTEURS

Parmi les questions sur lesquelles la commission du budget a eu à délibérer ces jours-ci, il en est une singulièrement caractéristique. On sait que, l'an dernier, la Chambre a voté un projet de loi mettant à la charge de l'Etat toutes les dépenses d'instruction primaire. On avait la prétention d'améliorer ainsi la situation des instituteurs. On a obtenu le résultat directement contraire.

Avant le vote de la loi, l'instituteur recevait en effet une indemnité municipale qui entraînait bien dans le calcul de son traitement, qu'elle était soumise à la retenue pour la retraite.

En prenant à sa charge toutes les dépenses, l'Etat devait assurer à chaque instituteur son traitement antérieur. Il ne l'a pas fait. Et ne pourra le faire, sur toute l'étendue du territoire, que dans un délai assez éloigné.

On devine bien d'autre part que, dégrevées d'une lourde charge, les communes ne s'occupent point de réparer les bévues de la majorité.

Résultat : les instituteurs ont moins de ressources qu'auparavant.

La commission du budget s'est préoccupée de cette situation. Elle s'est demandé si on ne pouvait pas renoncer partiellement, au moins, au délai de huit années que le gouvernement s'est accordé pour l'application de la loi. Le rapporteur du budget de l'instruction publique, s'appuyant sur la longue attente des instituteurs, et sur ce fait que le délai de huit ans est un maximum qu'on peut réduire, demandait qu'on posât le principe de l'application de la loi au cours de la présente législature, et que pour marquer cette volonté, on portât à 5,400,000 francs la somme à dépenser entre les deux exercices 1890 et 1891, en faisant bénéficier le budget de 1891 des économies faites sur ce budget par le rapporteur et la commission, économies s'élevant à 4,400,000 ou 4,500,000 francs.

On a repoussé cette proposition en motivant le rejet par des considérations budgétaires. C'est là certes une raison en soi excellente, mais lorsqu'on a voté la loi, on devait bien se rendre compte des dépenses qu'entraînerait son application ; de l'impossibilité où on serait d'y faire face avant plusieurs années et, tout au moins, prendre des mesures transitoires, au lieu de décharger brusquement les budgets municipaux d'une dépense qu'on ne pouvait faire.

On a mieux aimé tromper les communes et les instituteurs. On était à la veille des élections générales. On avait intérêt à faire croire aux populations que leurs charges seraient allégées sans que le service de l'instruction publique en souffrit ; aux instituteurs que leur situation serait améliorée par la République, afin de surexciter leur zèle électoral. Cela suffisait. Faire des promesses, faire miroiter des espérances ; ne pas tenir les engagements et transformer les espoirs en déception, c'est toute la politique républicaine. On l'a déjà pu

constater en maintes circonstances ; on peut aujourd'hui le voir une fois de plus.

Les communes et les instituteurs comprendront-ils la leçon ? se rendront-ils compte qu'il vaut mieux avoir affaire à des gens qui, comme les conservateurs, ne promettent que ce qu'ils peuvent tenir, qu'à des républicains qui, lorsqu'ils ont intérêt à le faire, prodiguent les promesses, sauf à ne donner aux intéressés que déboires et déceptions ? ERNEST BAUDOIN.

A LA CHAMBRE

Malgré l'indigence de son ordre du jour, la Chambre décida mercredi qu'elle siégerait jeudi. Quand je dis : « La Chambre », je veux parler des quatre-vingts députés qui, sur le coup de six heures du soir, étaient censés la représenter. Ces quatre-vingts députés Dandin législatifs firent voter leurs quatre cents collègues absents, et à une forte majorité, en dépit des sages observations du président, la séance d'hier fut décidée.

Or, savez-vous, combien nous avions, à 4 heures, d'honorables en séance ? Une centaine ! M. Delestable lui-même, l'homme important qui, mercredi, enleva le vote au moyen d'une demande de scrutin public, n'honora pas de sa présence la salle des délibérations. Je veux croire qu'il est au Palais-Bourbon, mais où ? A la buvette peut-être. En ce cas, tout s'expliquerait. Par ce temps caniculaire, la buvette a tant de séductions.

Toujours le même petit calcul de collégiens. On décide qu'on siégera pour persuader au pays que ses élus sont des bourreaux de travail, puis, passant le travail à quelques braves collègues, on va flâner au bois ou sur le boulevard. Et le tour est joué.

N'ayant pas grand-chose à faire, la Chambre a fixé à lundi la discussion d'une interpellation de M. Dubreuil de Saint-Germain sur l'abominable attentat de Vicq. Il faut féliciter l'honorable député de son initiative.

J'entends les habiles murmurer : On va faire un succès parlementaire au cabinet. La belle affaire ! Pense-t-on que l'opinion publique ratifiera le vote de la majorité jacobine ? Et quel inconvénient voit-on à ce que cette majorité réclame sa part de responsabilité dans les faits odieux qui ont si vivement indigné le pays ?

La Chambre a discuté une proposition de M. Thellier de Poncheville réduisant de trois à un seul le nombre des actes respectueux requis pour un mariage et rendant gratuit l'accomplissement de cette formalité légale pour les indigents.

DEUX INTERPELLATIONS

M. Du Breuil de Saint-Germain a déposé une demande d'interpellation au gouvernement sur les faits qui se sont produits à Vicq. M. Constans s'est borné à répondre qu'il acceptait l'interpellation pour lundi.

M. Chiché, député de la Gironde, a interpellé le ministre de la justice sur les fraudes commises par certains négociants, de connivence avec les commissaires-priseurs, pour la

vente de marchandises neuves, dans les salles publiques de vente.

M. Chiché a demandé que ces fraudes enracinées et contre lesquelles les chambres syndicales de nombreuses industries ont protesté dans nos grandes villes, soient réprimées par la vigilance des parquets.

M. Fallières, après avoir prétendu que ces fraudes étaient fort restreintes, a promis de donner satisfaction à l'interpellateur. On veillera aux fraudes. L'ordre du jour pur et simple a donc été voté à mains levées.

INFORMATIONS

VICQ

L'émotion produite par l'odieux attentat de Vicq se propage et s'accroît. Toute la Haute-Marne est en admiration devant la noble et courageuse attitude gardée par la population de ce village, dont l'histoire désormais conservera le nom ; mais tous aussi sont indignés des scènes de sauvagerie dont l'administration s'est rendue coupable.

Un nom et une parole, recueillis dans cette journée néfaste, doivent avant tous les autres passer à la postérité. Ce nom est celui de M. Marçais, secrétaire général de la préfecture, sectaire subalterne, dont la haine passionnée et les rancunes méchantes pèsent, depuis des années, sur la préfecture et sur le département. Cette parole, c'est la réponse odieuse qu'il a faite au capitaine de gendarmerie, lorsque ce dernier, ayant reçu de ce sous-ordre éperdu le commandement de charger, lui dit : — Alors, faisons les sommations ? — Non, répliqua avec une colère écumeuse M. Marçais, non pas, chargez ! chargez ! Est-ce que nous avons le temps d'attendre ?

Le gouvernement doit avant toute autre réparation répudier cet homme, cet homme, cause principale et peut-être unique du scandale irréparable dont la population de Vicq a été victime.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE ET LES ANGLAIS

On télégraphie de Londres au Figaro qu'il n'y aura pas d'arbitrage pour le règlement des difficultés relatives à Terre-Neuve. Lord Salisbury n'en voit nullement la nécessité, d'autant plus qu'il persiste à croire que tout peut s'arranger moyennant finances.

« Si la France n'accepte pas la somme qui lui sera offerte, le Cabinet de Londres répudiera le traité d'Utrecht et entrera en négociations pour la conclusion d'un nouveau traité qui, laissant une étendue de pêche raisonnable pour le homard et la morue aux Français, accordera aux colons des droits exclusifs et minutieusement stipulés pour leurs pêches le long du littoral et pour la presque totalité du banc de Terre-Neuve en traçant une ligne de démarcation conventionnelle du N.-E. au N.-N. E.-E. »

INVASION DE CRIQUETS EN ALGÉRIE

Oran, 18 juin.  
L'invasion des criquets devient un véritable fléau.

Les Arabes désertent en masse les chantiers où on procède à la destruction des terribles insectes pour aller couper leurs céréales et les bras manquent. Il faudrait six mille hommes là où il y en a quinze cents. Déjà presque toutes les récoltes situées sur le territoire militaire sont ravagées et on désespère d'arrêter l'invasion.

Le foulage des criquets avec les pieds est devenu très dangereux et même impossible à cause de l'extrême chaleur et de l'agglomération des matières putréfiées. On emploie donc le sulfure de carbone qui est répandu à l'aide de quinze cents appareils fonctionnant sur une longueur de cent kilomètres.

La destruction quotidienne des criquets dans les fosses est évaluée à six mille mètres cubes, mais sur une immense étendue les insectes recouvrent la terre d'une épaisseur de quinze centimètres.

Les tirailleurs, les zouaves, la population civile et indigène, tous enfin sont sur la brèche pour combattre le fléau. Le maire de Tiaret et l'administrateur M. Pons ne savent plus comment ils pourront faire le ravitaillement ni fournir le matériel nécessaire.

Le préfet d'Oran et M. le général Detrie sont en permanence sur les chantiers qui ont été visités vendredi dernier par le gouverneur de l'Algérie accompagné du préfet d'Alger, de M. Bourlier, sénateur, et de quelques fonctionnaires.

UN SCANDALE MUNICIPAL

A Nîmes règne un maire opportuniste imposé par le gouvernement à la municipalité. Devant l'opposition énergique des conseillers comme devant les clameurs des électeurs, ce fonctionnaire municipal se cramponne à son fauteuil. Plusieurs séances ont été déjà marquées par des troubles et des incidents scandaleux. Celle de mardi, étant donné le caractère ardent des populations méridionales, pourrait précipiter une solution. Voici cet édifiant récit qui démontre que l'autoritarisme opportuniste s'exerce aussi bien contre les élus du suffrage universel, que contre les populations résolues à défendre leurs sœurs contre la tyrannie des laïciseurs.

« M. Aumeras avait dit au maire : « Vous avez laissé insulter la municipalité lors du passage du Président de la République, en acceptant de prendre place dans la quatrième voiture du cortège. »

» Ces paroles sont accueillies d'une part par des applaudissements, de l'autre par des protestations.

» Les conseillers des deux camps s'interpellent et se menacent du poing. Le public se met de la partie et crie à tue-tête. Le maire, debout, agit fiévreusement sa sonnette, mais sans résultat.

» Le tapage redouble. Le maire s'écrie : « Je lève la séance et vous invite à sortir. » Personne ne bouge. Le maire descend de son siège et sort.

» Il rentre quelques instants après, ceint de son écharpe et escorté de vingt-cinq agents ayant le commissaire central à leur tête. Le

mairie, s'adressant au commissaire, dit : « Monsieur le commissaire central, faites évacuer la salle. » Les conseillers se cramponnent à leurs fauteuils ; les agents les enlèvent. M. de Bernis proteste et dit que sa qualité de député le rend inviolable.

» Pendant cette expulsion *manu militari*, un désordre indescriptible règne dans la salle ; le gaz est éteint, puis rallumé.

» Enfin, après une demi-heure d'un bronhaha épouvantable et de scènes scandaleuses, la salle se vide et M. de Bernis reste seul à son banc. »

Au dehors la foule hurle, les gendarmes maintiennent l'ordre.

## LE CHOLÉRA

Les télégrammes venus de Madrid, de Valence et de Malaga signalent la décroissance de l'épidémie. Cependant, il y a eu avant-hier 9 nouveaux cas à Puebla et 13 morts. La ville, complètement déserte, a l'aspect désolé d'une cité abandonnée par ses habitants. De grands feux sont allumés dans les rues, de temps en temps on y jette des poignées de soufre.

Mercredi, également, 9 cas nouveaux et 3 décès à Rugat. Quelques cas isolés dans les localités situées plus bas que Rugat, dans la vallée et sur les bords des rivières Albaïda, Serpis et Jucar : en tout, une soixantaine de malades.

Les habitants de quelques villages, fusil en main, forment des cordons sanitaires. Beaucoup de villes préparent des lazarets.

Les maisons contaminées sont désinfectées et les locataires de celles où un décès s'est produit sont conduits de force au Lazaret.

Partout des mesures de précaution sont prises, notamment dans des localités du littoral méditerranéen et à Saint-Sébastien.

A Gibraltar.

Trois jours de quarantaine ont été établis sur tous les arrivages de la province de Valence.

Dès le 23 de ce mois, l'entrée sera refusée à tous les vaisseaux provenant de n'importe quel port espagnol, à moins qu'ils n'aient une feuille de santé visée par le consul anglais.

Enfin, nous recevons de cette la nouvelle de la direction du service sanitaire de cette ville vient d'interdire l'entrée en France, par ce port, des fruits et légumes d'Espagne produits par arrosage.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 49 juin 1890.

Le marché est un peu lourd. Le 3 0/0 finit à 91.80 ; le 4 1/2 0/0 à 106.45.

Le Crédit Foncier regagne 5 fr. 30 à 4.242.50. C'est demain que le rapport des enquêteurs se termine. On le connaîtra probablement samedi ; on en escompte la teneur. On cote : la Banque de Paris 833 ; la Banque d'Es-

compte 522.50 ; le Crédit Lyonnais 745 ; la Société Générale 480 ; les Dépôts et Comptes Courants 600 ; la Banque Nationale du Brésil oscille de 603 à 600.

La Société Franco-Américaine (société de parfumerie Deleltre) émet le 23 courant 7,200 actions de 500 fr. Elle veut par ce moyen créer à New-York une usine modèle. L'Amérique recherche en parfumerie la marque française. Fabriquant et vendant sur place elle économisera ainsi les droits de 50 0/0 qui frappent aux Etats-Unis les objets manufacturés à leur entrée. Des calculs probants font ressortir dès le début un chiffre d'affaires de 3 millions.

Le 26 courant, on émet 11,000 actions nouvelles de la Société Française des Télégraphes sous-marins, au pair de 500 fr. Intérêt 5 0/0 garanti par la Société générale des Téléphones. Le réseau complet en exploitation fait estimer les recettes annuelles à 2,305,000 fr. et le bénéfice net à 1,420,000.

C'est le 30 et non le 28 qu'aura lieu l'émission des 50,000 obligations des Chemins de fer Andalous.

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit Mobilier qui a eu lieu aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice et voté toutes les résolutions présentées par le conseil.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Eugène Berger, député de Saumur, a été élu membre de la commission du projet de loi, voté par le Sénat, ayant pour objet la réforme des prisons pour courtes peines.

### LA PORNOGRAPHIE A ANGERS

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* l'article ci-après.

Les réflexions de notre sympathique confrère sont tout aussi justes pour notre ville et pour bien des communes de notre région, aussi croyons nous devoir les reproduire en entier :

« Grâce au prétendu progrès qui nivelle tout, les anciennes bonnes villes de province sont maintenant à la hauteur de la capitale. Pour la pornographie, en voici la preuve :

» Depuis longtemps déjà le journal, non pas l'*Echo de Paris*, ni le *Gil-Blas*, mais la *Lanterne* publie un supplément hebdomadaire bourré d'ordures qui semblent avoir été écrites pour une clientèle spéciale. Dès le 16 mars nous y trouvons à la première colonne, sous un titre provoquant, avec gravures à l'appui, une de ces obscénités qui révoltent les gens honnêtes, mais qui, paraît-il, rapportent à leurs auteurs beaucoup de gros sous sortis trop souvent de la poche des enfants et des jeunes filles.

» Dimanche dernier, 15 juin, la même *poubelle* en contenait une autre que débitaient avec un zèle digne d'un meilleur emploi les porteurs et marchands aux quatre coins de la

ville. Cela s'appelait *Une comparaison* et était signé *Pompon*.

» Dès samedi on distribuait ce supplément aux gens de la campagne venus en grand nombre au marché. On vendait si on pouvait et ceux qui voulaient acheter pour un sou d'immoralité n'étaient point volés et recevaient large mesure.

» A ceux qui *chipotaient* on faisait des réductions ; enfin à ceux qui, même à bas prix, trouvaient la marchandise encore trop chère, on remettait le journal gratuitement, tant on fondait d'espérances sur les résultats maçonniques d'une pareille lecture.

» Lundi soir, des vendeurs de la *Lanterne*, apostés au haut de la rue de la Blancheraie, attendaient la sortie des ouvriers de l'usine de l'*Ecce Homo* et, à mesure que ces ouvriers passaient, leur glissaient en mains ou en poche le produit de M. Pompon. Si les malheureux ont voulu, le soir, faire une lecture en famille, ils n'ont pas dû continuer longtemps, et plus d'un aura maudit de bon cœur l'auteur et son ouvrage.

» On ne s'est pas contenté d'une distribution, si large fût-elle, sur la voie publique. On jetait les numéros illustrés par les fenêtres ouvertes, par les portes entrebâillées ou mal jointes, en sorte que le premier qui les trouvait pouvait s'en repaître, si sa conscience et son cœur ne se soulevaient pas dès les premières lignes et dès le premier coup d'œil. Nous pourrions citer un honorable père de famille de la rive droite qui, en rentrant chez lui, vit aux mains de sa jeune fille un journal qu'elle venait de ramasser à terre dans la maison. Le père, plus expérimenté, sur le simple aspect du titre, s'empressa d'arracher la feuille pornographique à son enfant, et, après s'être assuré des horreurs qu'elle contenait, la lacéra en mille morceaux. Si, à ce moment, le père avait eu sous la main le distributeur, il est probable qu'il lui eût fait passer un vilain quart d'heure, et il eût bien fait !

» Voilà ce qui se passe à Angers et ailleurs sous l'œil protecteur du gouvernement, des magistrats, de la police et des gendarmes.

» A quoi nous sert donc de payer tous ces gens-là ? Qu'un pauvre diable chippe un morceau de pain ou de viande pour apaiser sa faim ou sollicite un sou dans le même but, vite on l'arrête, on le cofre et parfois, comme l'autre jour à Paris, on lui administre trois mois de prison. Mais qu'on empoisonne le public, qu'on souille nos enfants, qu'on déshonore les familles, le pouvoir républicain s'en soucie comme d'une guigne. Pour peu que cela continue, il est clair que nous devons protéger nous-mêmes nos foyers.

» Et cependant, l'art. 28 de la loi sur la presse, cette souveraine dont on parle si haut, existe toujours, il a même été modifié le 2 août 1882 en vue des actes commis par la

*Lanterne*. Pourquoi ne l'applique-t-on pas ? Trouve-t-on, comme à Orléans, que les articles distribués ne dépassent pas la mesure de la saleté tolérée ?

» C'est absolument odieux.

» Mais voici où l'odieux se change en ridicule. Croirait-on que la *Lanterne*, si peu gênée quand il s'agit de bonnes mœurs, fulmine contre une mauvaise pièce du Théâtre-Libre qu'il appelle l'Ecole du scandale, sous prétexte qu'elle peint des Français lâches et anti-patriotes :

« Vite, s'écrie la *Lanterne* dans un élan » dithyrambique, vite une plume et du papier ! Voici notre homme : voici un Welche » qui trouve que sa patrie n'est pas assez humiliée, bafouée, vaincue ; voici quelqu'un » qui verse des larmes d'attendrissement sur » les porteurs de casque à paratonnerre.

» Traduisons à Berlin, à Leipzig, à Munich, » traduisons partout ! Les enfants de France » portent des coups à leur mère ; vite, tra- » duisez ! et faisons lire ces *Chapons* ines- » pérés à nos soldats, dans les cours de nos » casernes.

» Car il n'y a pas à s'y méprendre : Berlin » va s'emparer de cette odieuse production » scénique, et, comme nous le disions hier, » va déclarer que les Français ressemblent » tous au couple Barbier mis au théâtre par le » plus effronté des membres de l'école du » scandale. Dans toute l'Allemagne, les gazetes » les font servir à leurs lecteurs des extraits » de cette vilaine œuvre, qui n'a de littéraire » que la prétention... *Les Français peints par » eux-mêmes* ! O le charmant présent envoyé » par un Français à nos plus implacables en- » nemis ! »

» A Dieu ne plaise que nous nous fassions les défenseurs de la pièce de M. Decares, l'auteur mal inspiré déjà des *Sous-Offs*, mais la *Lanterne* ne pense-t-elle pas que nous pourrions en dire tout autant de ses crimes de plume, et croit-elle refaire notre réputation en nous représentant comme le peuple le plus cyniquement dépravé de la terre ? — P.-A. M. »

### RÉSULTATS DES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

*Canton de Doué*. — 14 juin. — Aspirants 24, admis 17. — Besnard, Bearlembon, Caillet, Frandillon, Frouin, Palluau, Fournier, Bertin, Chicoteau, Clupin, Davy, Gouin, Nivel-leau, Bigot, Champion, Cheveau, Prieur.

Aspirantes 14, admises 7. — Asseray, Bodin, Leroux, Martin, Poupard, Ditière, Cocu, Payen, Percher, Pingault, Plessis, Pogu, Quémeux, Rethoré, Sorin, Tessier, Turquais, Tan Wesemaël, Ventrou, Vilain, Vincent, Houdellier.

### LE PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kilog. 1 fr. ; boulangerie économique, les 3 kilog. 95 cent.

## 6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Joséphine, d'humeur remuante, ne pouvait rester longtemps immobile et silencieuse.

— Victoire, reprit-elle, si M. Belcourt venait, aurais-tu le courage de le renvoyer ? Il t'aimait tant ! Et toi, de ton côté, tu avais l'air...

— Mon Dieu ! ma chère, tu es insupportable ; non, je ne le recevrais pas... D'ailleurs, papa n'a-t-il pas dit que, selon toute apparence, ce malheureux déshonoré s'était donné la mort ?

Et, en dépit d'elle-même, Victoire laissa de nouveau couler ses larmes.

— Papa le dit, reprit Joséphine, mais il n'en est pas sûr. La preuve, c'est que, tout en mandissant M. Alfred, il est sorti pour aller dans la ville s'informer de ce qu'il est devenu.

— On peut espérer, en effet, répliqua Victoire toute frémissante, qu'il n'a pas eu recours à cette funeste extrémité. Aussi papa,

en sortant, a-t-il commandé à Jérôme, le jardinier-concierge, de ne pas lui ouvrir la grille, s'il se présentait ici, et M<sup>me</sup> Gourdon, notre gouvernante, a l'ordre de le chasser.

— Oui, mais s'il ne passait pas la grille ? Si, comme il le faisait quelquefois, il nous arrivait par la porte du jardin qui donne sur la ruelle ?

— Allons donc ! cette porte est fermée.

— Qui sait ! répliqua la petite d'un air espiègle ; on la laisse si souvent ouverte !

Comme elle achevait ces mots, une ombre apparut extérieurement dans l'encadrement de la fenêtre, sans qu'aucun pas eût fait crier le sable des allées. En même temps, on appela d'une voix humble :

— Victoire !... Mademoiselle Victoire !

C'était le docteur Alfred Belcourt.

Victoire se leva et dit avec fermeté :

— Retirez-vous, Monsieur. Si mon père vous rencontrait ici, il serait capable...

— Oh ! écoutez-moi, Mademoiselle, répliqua Belcourt, en joignant les mains, écoutez-moi un seul instant... Et puis, s'il le faut, je m'éloignerai pour toujours !

Il enjamba l'appui de la fenêtre et sauta dans le salon.

Victoire poussa un cri et se dirigea vers la porte.

— C'est abominable ! reprit-elle, et puisqu'il en est ainsi...

Mais Joséphine s'élança vers elle et la retint par sa robe.

— Oh ! ne sois pas si méchante, dit-elle : écoute-le un tout petit moment... Vois donc comme il paraît à plaindre !

Victoire s'arrêta et presque involontairement laissa tomber un regard sur son ancien fiancé. Il était, en effet, dans un état digne de compassion. En quelques heures il avait vieilli de dix ans. Ses traits décomposés, ses yeux hagards, sa chevelure en désordre témoignaient d'un égarement voisin de la folie. Il portait les mêmes vêtements que la veille ; mais son pantalon et son pardessus étaient souillés de boue, comme s'il avait passé la nuit à errer dans des routes poudreuses et des champs baignés de rosée. Son chapeau, qu'il tenait à la main, était presque défoncé, peut-être parce qu'il l'avait écrasé dans des transports de douleur et de rage.

Cet aspect piteux, autant que les instances naïves de Joséphine, décida Victoire à rester. Sans inviter Belcourt à s'asseoir, elle dit avec

une sorte d'impatience farouche :

— Enfin, Monsieur, que me voulez-vous ? Votre faute a creusé entre nous un abîme infranchissable ; allez-vous essayer de nier le scandale horrible dont s'entretient toute la ville ce matin ?

— Non, Mademoiselle, répondit Belcourt les yeux baissés ; je suis coupable, je le reconnais, et nul n'a plus d'horreur de moi que moi-même !... Cependant, avant de disparaître pour toujours, j'éprouve le besoin d'invoquer votre pitié. Si tous les autres me haïssent et me méprisent, peut-être éprouverez-vous quelque indulgence, quand vous saurez que c'est pour vous, pour vous seule que j'ai commis ce crime.

— Pour moi !

— Veuillez m'écouter... Je ne vous ai pas caché, Mademoiselle, n'ou plus qu'à votre père, que j'étais pauvre ; que, jusqu'à ces temps derniers, j'avais vécu de privations, souvent manqué du nécessaire. Mais plus j'étais pauvre, plus j'étais fier. Ce sentiment de fierté, qui me soutenait dans mes épreuves de jeunesse, est devenu plus fort encore depuis que, par mon travail, j'ai acquis une profession honorable, un rang distingué dans le monde ;



**Liquidation Judiciaire**  
**Concordat Alfred Hattat**

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers de la liquidation judiciaire de M. Alfred Hattat, manufacturier à Saumur, sont invités à se présenter le mercredi 25 juin 1890, à 2 heures, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(501) Le Greffier, COLLIN.

**FAILLITE GASNEREAU-GAUTIER**

REPORT D'OUVERTURE ET CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DES CRÉANCES.

Par jugement du 16 juin, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 2 juillet 1889 l'ouverture de la faillite du sieur GasnerEAU, marchand forain, demeurant au Puy-Notre-Dame.

Les créanciers qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mardi 8 juillet 1890, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications. Les défaillants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, jusqu'à la distribution des deniers inclusivement, ils pourront obtenir leur admission par jugement à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(502) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER.

**A VENDRE**  
**Une jolie petite propriété**

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Comprenant: pavillon, cave, pressoir, cellier, jardin, vignes et potager, d'une contenance de 63 ares 96 centiares, le tout en parfait état.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**REMISE ET ÉCURIE**

Au Champ-de-Foire,

**REMISE, ÉCURIE**

Et Chambre au 1<sup>er</sup>

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD, place de la Grise. (503)

**A Vendre sur pied**  
**HERBES**

Au pré de la Coquère, commune d'Allonnes, contenant deux hectares vingt-huit ares.

S'adresser à M. MESCHINE, fermier à la Gagnerie, commune de Saint-Lambert-des-levées.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

**VENTE**

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 5 JUILLET 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur,

**DE L'USINE**  
**Des Huraudières**

ET SES DÉPENDANCES

Situés commune de Saumur, Comprenant :

Plusieurs VASTES BATIMENTS, avec machine à vapeur de la force de 60 chevaux, et 4 paires de meules à usage de fabrication d'engrais du : oir animal, tannerie ou autres industries similaires, le tout d'une contenance de un hectare vingt-neuf ares vingt centiares ;

ET D'UN PRÉ, DIT

**Le Pré-du-Godet**

Avec canal communiquant au Thouet, Situé commune de St-Hilaire-St-Florent (Maine-et-Loire).

Mise à prix : **20,000 fr.**

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

André POPIN.

**A Louer présentement**  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, 10, quai de Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant: salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1<sup>er</sup> avec lingerie, quatre chambres à feu au 2<sup>e</sup>, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du locataire.

**A Vendre ou à Louer**

POUR LE 24 JUIN 1890

**UNE MAISON**

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n<sup>o</sup> 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

**COUPS D'HERBES**  
**A VENDRE**

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVET-LADUBAY.

MAISON FONDÉE EN 1804  
8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigogne, 3, à Saumur. (497)

**AMEUBLEMENTS**

En tous genres

**H. Hardy**

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, cannes et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Décapage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n<sup>o</sup> 24 bis. (43)

**BAINS DE MER**

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

**A LOUER 2 CHALETs**

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

M. Boret-Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**TONNEAU AGITATEUR**

Pour la fabrication de la Bouillie bordelaise



Se trouve chez MM. PERRAUT et C<sup>ie</sup>, rue de la Grise, 4, et 5, rue Dupetit-Thouars, ainsi que tous les produits chimiques et engrais pour le traitement de la vigne, pulvérisateurs, greffoirs, etc.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

**ALCOOL A BRULER**

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, 1 fr. 30; la bouteille d'environ 1 litre, 1 fr. 15.

Le verre en plus est compté et repris pour 10 cent.

**MAGNIFIQUES BOUGIES DE COULEURS**

En paraffine..... la boîte 1.70  
En stéarine..... — 1.50

**Sulfate de cuivre**

1<sup>re</sup> marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt: **Épicerie Centrale**

Saumur, chez M. ANDRIEUX

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUIN**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 65	Banque de France	4273 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	378 50	Compagnie parisienne du Gaz	395
3 0/0 amortissable	94 50	Banque d'Escompte	523 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	459 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	38
4 1/2 1883	106 30	Comptoir national d'Escompte	615 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	458 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb à 1,000	37 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1245 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	456 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	103 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	546 25	Crédit Industriel et Commercial	612 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	405 —	— obligations à lots	603 —
— 1865 4 0/0	536 —	Crédit Lyonnais	751 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	453 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	420 —	Crédit Mobilier	470 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	100 60
— 1871 3 0/0	411 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	426 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	97 75
— 1875 4 0/0	531 —	Société Générale	430 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	439 —	— 1889 4 0/0	17 40
— 1876 4 0/0	530 75	Est	855 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	443 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	—
— 1876 4 0/0	403 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1432 50	Nord 3 0/0 r. à 500	450 —	— 2 <sup>e</sup>	—
— 1886 3 0/0	527 50	Midi	1285 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	446 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 50
Bons de liquidation	527 50			Portugal 4 1/2 1888	473 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—